

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE POUR LA LIGNE TRÔO-MONTOIRE-VENDÔME

Maurice Leroy, Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, participait mercredi 3 juin, avec Emmanuel Laurent, Directeur régional SNCF Réseau en Centre et Limousin, au comité de pilotage concernant la réfection de la ligne Trôo-Montoire-Vendôme. Un accord de principe a été conclu sur le cofinancement des travaux nécessaires à la remise en exploitation de cette ligne stratégique pour l'économie et le tourisme du département et de la région.

La ligne ferroviaire Trôo-Montoire-Vendôme est un axe majeur du transport ferroviaire en Loir-et-Cher. Cette ligne permet non seulement un usage touristique, avec la circulation du train de la Vallée du Loir, mais elle constitue surtout un axe essentiel pour le fret de céréales.

Afin de pérenniser les activités de la ligne et pour éviter que le transport des céréales ne soit répercuté sur les routes, le Conseil départemental s'engage à investir pour la remise en état de cette ligne ferroviaire stratégique pour l'agriculture, le tourisme et plus globalement pour l'économie de notre territoire.

Alors que l'économie est une compétence prioritaire du Conseil régional, la réfection de cette ligne n'avait pas été planifiée ce qui aurait pu priver le Département de Loir-et-Cher de subventions pour ses propres projets. Maurice Leroy, Président du Conseil départemental, a négocié et obtenu que la participation financière de la région s'ajoute finalement aux crédits obtenus au titre de la convention Région-Département.

« Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour sauver cette ligne majeure pour le développement économique et touristique du Vendômois. Je me réjouis que SNCF Réseau ait réinvesti dans cette infrastructure » souligne Maurice Leroy.

Le coût total des travaux de réfection de la ligne Trôo-Montoire-Vendôme est de 4 millions d'euros HT. Un accord de principe sur le cofinancement des travaux a été obtenu sur la base d'une répartition en trois tiers :

- 1/3 d'Axérial (entreprise utilisatrice) ;
- 1/3 du Conseil régional ;
- 1/3 du Conseil départemental, de SNCF Réseau et des collectivités (Syndicat pour la promotion du Train Touristique de la Vallée du Loir, Communauté de communes du Pays de Vendôme, Communauté de communes Vallées Loir et Braye, Ville de Vendôme).

Les travaux devraient être réalisés de janvier à avril 2016, en fermeture de ligne, pour une remise en service de la ligne ferroviaire prévue au mois de mai 2016.

Le Conseil départemental contribue également au financement de la remise en état de la ligne Blois-Villefrancœur à hauteur de 373 334 €.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12